

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 26 avril 2021

Le 26 avril 2021 à 19h19, le Conseil Municipal, sur convocation datée du 20 avril 2021, s'est réuni dans la salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Nadine DUSSAUCY.

Conseillers en exercice : 7	Présent : 7	Représentés : 0	Votants : 7
-----------------------------	-------------	-----------------	-------------

Étaient présent(e)s : Nadine DUSSAUCY, Jennifer RUBIS, Gilles GLADOUX, Jacques PERSELLO, Eloïse SAINT-HILLIER, Sid-Ahmed BENKHELFALLAH et Stéphane TOURNIER.

Absent(e)s excuse(e)s:

Absent(e)s : -

Procurations :

Quorum : 5

Secrétaires de séance : Jennifer RUBIS a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal

- 1) Subvention aux Associations
- 2) Demande d'aide financière BAFA
- 3) Présentation de prestataire défibrillateur DAE et choix de la formule
- 4) Forêt
 - Validation du choix des travaux ONF 2021
 - Validation du devis ONF n°DEC21-844006-0046606/15438
 - Choix du prestataire et de la formule pour l'abatage de la parcelle forestière n°26
 - Achat de parcelles « bois Rapin »
- 5) Décision Budgétaire Modificative
- 6) Points divers

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 22 mars 2021.

Après lecture par Madame le Maire et sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 22 mars 2021 par 7 voix « pour ».

1) Subvention aux Associations

Madame le Maire présente les différentes Associations ayant fait une demande de subvention auprès de la commune :

Rancenay en fête

Objectifs : Organisation de manifestations artistiques, culturelles, ludiques et sportives ; animations villageoises ; organisation de voyages culturels ou touristiques...

Membres du bureau : Présidente : Marjolaine PY ; Trésorière : Alexandra QUATREPOINT ; Secrétaire : Laura LIBER.

Madame le Maire précise qu'en raison du lien familiale entre Monsieur Sid BENKHELFALLAH et la Présidente du bureau de cette association, il ne lui sera pas possible de participer au vote concernant cette Association.

Madame le Maire propose une subvention d'un montant de 250 € pour l'Association « Rancenay en Fête » ; Monsieur Stéphane TOURNIER explique qu'il envisageait plutôt une subvention de 500 € qui permettrait à l'Association de couvrir en totalité les frais de démarrage indiqué dans le courrier de l'Association.

Madame le Maire rappelle que la commune vient également en soutien pour cette Association à travers le prêt de la salle communale et la publicité à titre gracieux. Elle se questionne sur le fait que l'on puisse proposer 500€ alors même qu'un projet de 250 € rendant service aux habitants et aux élus a été jugé coûteux nécessitant de nombreux débats avant sa mise en place. Madame le Maire précise que la commune peut soutenir cette association mais n'a pas vocation à se substituer financièrement à celle-ci. Madame Jennifer RUBIS propose de revoir la liste des dépenses que l'Association devra engager pour ce démarrage et rappelle qu'en raison de la crise sanitaire il sera difficile d'organiser des manifestations sur l'année 2021. Elle propose de subvention une partie des frais à hauteur de 360 € qui pourrait correspondre aux frais liés à l'assurance et à l'achat d'Ecocup la commune ayant proposé à l'Association d'y faire apparaître le logo communal.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 360€ à l'unanimité soit 6 voix « pour ».

Association LASCAR

Objectifs : Loisirs, animations sportives et culturelles d'Avanne-Aveney

Madame le Maire précise qu'en raison de l'investissement de Monsieur Sid BENKHELFALLAH au sein de cette Association, il ne lui sera pas possible de voter ce point.

Il a été décidé par délibération successives depuis 2014, d'allouer à l'Association LASCAR une subvention annuelle de 20€, par adhérent de la commune de Rancenay.

Comme chaque année, l'Association LASCAR sollicite l'attribution d'une subvention pour les adhérents qui résident à Rancenay, pour l'année 2020/2021 le montant s'élève à 280 €.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 280€ à l'unanimité soit 6 voix « pour ».

Association Prévention Routière

Objectifs : Sensibilisation des risques routiers et aux différents dangers pour tous les publics.

Madame le Maire rappelle les difficultés en lien avec le non-respect des limitations de vitesse que nous rencontrons sur la commune et autre infractions relevées. Elle propose de soutenir cette Association avec une subvention de 100€.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 100€ soit 5 voix « pour » 1 voix « contre » et 1 voix « abstention ».

AFM TELETHON

Objectifs : Soutien pour une recherche d'excellence des maladies rares, évolutives et lourdement invalidantes.

Madame le Maire propose une subvention de 100€. Madame Eloise SAINT-HILLIER s'interroge quant au besoin de subventionner cette demande car 2 jours sont dédiés au cours de l'année pour effectuer des dons en fonction des manifestations organisées par les différentes collectivités et/ou établissements. Madame le Maire rappelle que la situation sanitaire n'a pas permis cette année les actions menées les autres années comme l'indique le courrier de demande.

Monsieur Sid BENKHELFALLAH propose de subventionner cette demande à hauteur de 70€.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention de 70€ avec 6 voix « pour » 1 voix « contre ».

Suite à ces délibérations l'ensemble des conseillers et Madame le Maire propose qu'un budget « subventions » soit définie pour les années futures et que la subvention soit équitable d'une association à l'autre.

2) Demande d'aide financière BAFA

Madame le Maire expose aux élus la demande d'une jeune habitante qui souhaite savoir s'il est possible de l'aider financièrement à financer son BAFA ; Les conseillers sont sensibles à cette requête toutefois, les élus s'interrogent concernant la réglementation des dons qu'une collectivité peut faire à des particuliers.

De plus, au vu du nombre de demandes et secteurs d'activités (santé, sport, sécurité...) que cela pourraient concerner il est préférable de ne pas subventionner ce type de demande à ce jour.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas subventionner cette demande avec 6 voix « pour » 1 voix « abstention ».

3) Présentation de prestataire défibrillateur DAE et choix de la formule

Une présentation par la société « Formation Sécurité Pro (F.S.P.) » d'un modèle de défibrillateur a été organisé. Après avoir détaillé les différents devis des trois prestataires proposant des défibrillateurs similaires à l'achat ou à la location, Madame le Maire précise que Monsieur Sid BENKHELFALLAH ne pourra pas participer au vote en raison du lien qu'il a avec la société « Formation Sécurité Pro (F.S.P.) » lié à son activité professionnelle.

La question d'assurance pour la mise en place du défibrillateur sous forme de location ou d'achat sur la commune est une composante non évaluée à ce jour. Madame le Maire propose de reporter ce vote au prochain conseil après s'être renseigné auprès de l'assurance de la commune.

Les élus souhaitent tout de même se positionner sur le choix du prestataire. Les meilleures propositions faites qu'il s'agisse de location ou d'achat du défibrillateur sont proposées par l'établissement « Formation Sécurité Pro (F.S.P.) » qui se situe à Besançon ce qui permettra une proximité de suivi réactive en cas de nécessité. Madame le Maire souligne également que le choix de ce prestataire contribue à la relance de l'économie locale.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la validation du choix du prestataire « F.S.P » à l'unanimité avec 6 voix « pour ».

4) Forêt

- Validation du choix des travaux ONF

Madame le Maire présente le devis proposé par l'ONF concernant la réalisation des travaux forestiers 2021 qui l'élève à la somme de 4058.25€ HT.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve le devis de l'ONF à l'unanimité avec 7 voix « pour ».

- Validation du devis ONF n°DEC21-844006-0046606/15438

Madame le Maire présente le devis et indique qu'il n'aura finalement pas lieu d'être abordé.

- Choix du prestataire et de la formule pour l'abatage de la parcelle forestière n°26

Madame le Maire expose les différents devis qui font l'objet de sécurisation des parcelles n°26 (véloroute).

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'ONF d'un montant de 8370 HT avec 5 voix « pour » et 2 « abstentions ».

- Achat de parcelles « bois Rapin »

Madame le Maire indique que les parcelles n°B139, B217, B226, B261 (825m²) nécessitent une mise en sécurité. Après en avoir informé le propriétaire, celui-ci lui a proposé de le céder à la commune pour la somme de 0.40cts le m².

Après s'être renseigné et en cas d'acquisition la somme de 0.30cts/m² sera proposé.

Les frais de notaires sont estimés entre 150€ et 200€ soit un total d'environ 450€.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition d'achat des parcelles n° b139 b217 b226 b261 pour la somme de 0.30cts/m² à l'unanimité avec 7 voix « pour ».

5) Décision Budgétaire Modificative

Madame le Maire présente la modification budgétaire ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 675 : valeur comptable immob. Cédées	150.00 €			
TOTAL D 042 : opérations d'ordre entre section	150.00 €			
Total	150.00 €			
Total Général		-150.00 €		0.00 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité avec 7 voix « pour ».

6) Points divers

Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Recrudescence d'insécurité sur la commune (pneus crevés, voitures rayées, incendies volontaires, infractions, agressions physiques et verbale, dépôts volontaires de déchets). Une réflexion sur la mise en place de moyens pour lutter contre ses incivilité doit être engagé rapidement.
- Il a été constaté une construction illégale et la présence d'habitations mobiles sur des terrains non autorisés en regard du PLU de la commune sur des terrains privés. Un courrier de rappel à la loi pour mise en conformité a été adressé à l'administré concerné par les faits.
- Il a été constaté avec la gendarmerie sur le secteur de la double écluse une déchetterie à ciel ouvert sur un terrain privé classé en zone N et NI du PLU de la commune ; Un courrier de rappel à la loi pour mise en règle sous 15 jours a été adressé à l'administré concerné.
- Des déchets sauvages ont encore été déposés sur la commune. Faire des propositions pour remédier à ce fléau.
- Pour rappel le PLU des parcelles à vendre sur le secteur de la double écluse ne permet pas l'installation d'habitations mobiles (caravanes, mobil-home...)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h51.